

Le Prix de l'Orateur

Organisé par le Jeune Barreau de Montréal

Lignes directrices

INSPIRÉ D'UNE LONGUE TRADITION EUROPÉENNE, LE PRIX DE L'ORATEUR DU JBM VISE À DÉMARQUER **LES QUALITÉS D'ÉLOQUENCE, DE RHÉTORIQUE ET DE CULTURE GÉNÉRALE DES CANDIDATS**. Y SONT PRIMÉS LES JEUX D'ESPRIT AINSI QUE LA CRÉATIVITÉ DE LA PAROLE.

NATURE DU CONCOURS

La prestation attendue des orateurs équilibre, quant au fond, les éléments fantaisistes et les éléments sérieux. La composante juridique n'est pas obligatoire et ne doit en aucun cas dominer. Le beau a priorité sur le vrai.

La prestation adopte la forme générale de la plaidoirie judiciaire. Elle ne doit pas verser dans le stand-up comique, la chanson, le mime, etc.

Bien que les candidats anglophones et francophones soient évalués de façon distincte, ils plaident dans le même environnement et sont évalués par le même jury.

RONDE ÉLIMINATOIRE (DEMI-FINALE)

La ronde éliminatoire a lieu sous forme d'atelier de formation en technique de plaidoirie. Elle est ouverte à tous les membres du JBM.

Le JBM impose un sujet unique francophone et un sujet unique anglophone. Les sujets sont interprétés librement et largement par les candidats.

Les participants débute en présentant une première fois leur plaidoirie devant les formateurs. L'orateur dispose de **cinq (5) minutes** pour présenter son exposé, puis le jury doit lui poser une question - ni plus ni moins - invitant une réponse à développement d'une minute au plus. Suite à cette première ronde de plaidoiries, les membres du jury offrent une formation personnalisée afin de compléter et d'améliorer les techniques de plaidoirie de chacun des candidats. Au terme de l'atelier, les participants présentent à nouveau leur plaidoirie devant jury en intégrant les commentaires reçus par les formateurs.

Les juges appliquent, à leur discrétion, un critère d'évaluation unique, soit l'impression générale. Ils octroient des points aux meilleurs orateurs francophones et aux meilleurs orateurs anglophones, en ordre inverse de position. La première position vaut quatre points, la seconde en vaut trois, etc. Le jury met en commun le pointage établi par chacun des juges et en dégage les quatre premières places francophones et les quatre premières places anglophones. En cas d'impasse, le président du jury tranche. Les résultats de la demi-finale sont annoncés en ordre alphabétique, sans préciser l'ordre de pointage.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé d'au moins trois juges : deux éminents plaideurs, un francophone et un anglophone, ainsi qu'un représentant du Conseil d'administration du JBM.

Les huit finalistes ainsi retenus à la ronde éliminatoire s'engagent à participer à la finale.

Aucun code vestimentaire n'est observé. L'usage d'accessoires (affiches ou autres objets) est interdit.

SUJETS 2018

- L'avocat est-il agent de changement ou marchand de rêve?
- Quelle gloire dans un triomphe sans péril?
- Le vice est-il une forme supérieure du plaisir?

FINALE

La finale a lieu sous forme de concours de plaidoirie et est ouverte au public. Les seuls participants admis sont les huit candidats sélectionnés à titre de finalistes lors de la ronde éliminatoire.

Le JBM impose un sujet unique francophone et un sujet unique anglophone qui sont transmis aux orateurs au terme de la ronde éliminatoire. Les sujets sont interprétés librement et largement par les candidats.

L'orateur dispose de **huit (8) minutes** pour présenter son exposé. Le jury doit ensuite lui poser des questions l'invitant à y répondre à développement d'une durée totalisant deux minutes.

Le gagnant francophone s'engage à représenter le Jeune Barreau de Montréal au Prix Paris-Montréal de la francophonie qui a lieu à Montréal, dans le cadre de la rentrée des tribunaux en septembre de chaque année. Le gagnant anglophone s'engage à représenter le Jeune Barreau de Montréal au *International Debate Championship* qui a lieu à Montréal, dans le cadre de la rentrée des tribunaux en septembre de chaque année. Les deux concours ont lieu en présence d'invités internationaux.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de sept membres dont un membre de la magistrature, un représentant du CA du JBM ainsi qu'un représentant du Barreau de Montréal. Au moins un membre du jury doit être un représentant de la communauté juridique anglophone.

L'orateur porte la toge. L'usage d'accessoires (affiches ou autres objets) est interdit.

ÉVALUATION

Les juges appliquent les critères d'évaluation suivants :

- 1- Maîtrise de la langue
- 2- Originalité
- 3- Humour
- 4- Culture générale
- 5- Impression générale (aisance, personnalité, facilité de communication, etc.)

Le jury octroie des points aux meilleurs orateurs, en ordre inverse de position. En finale, le juge octroie trois points à la première position et deux à la seconde. Le jury met en commun le pointage établi par chacun des juges et en dégage les deux meilleurs plaideurs francophones et les deux meilleurs plaideurs anglophones. En cas d'impasse, le président du jury tranche. Les résultats sont annoncés en ordre inverse de pointage (second, premier).

PRIX ATTRIBUÉS

L'Orateur francophone du JBM aura le privilège de représenter le Barreau du Québec à l'occasion du concours international d'éloquence de la francophonie organisé par la Conférence des Barreaux de tradition juridique

commune (CIB), lequel a généralement lieu en décembre de chaque année, en Afrique. Il est à noter que lors des derniers concours, tous les frais de déplacement et de logement du représentant du Québec ont été assumés par la CIB.

L'Orateur anglophone du JBM aura le privilège de représenter le Jeune Barreau de Montréal à l'occasion de l'*International Oratory Competition* de l'*American Bar Association – Young Lawyers Division*, lequel a généralement lieu en mai de chaque année, aux États-Unis. Il est à noter que le JBM défraie les coûts du billet d'avion et une (1) nuitée d'hôtel pour cette participation.

OBJECTIFS

- Faire connaître auprès de la communauté juridique montréalaise de jeunes avocats particulièrement talentueux quant à leur éloquence et leur qualité d'expression;
- Désigner le participant montréalais au Prix Paris-Montréal de la Francophonie, concours d'éloquence international se tenant pendant la semaine de la rentrée des tribunaux de Montréal (première semaine de septembre);
- Désigner le participant québécois au concours d'éloquence de la Conférence des Barreaux de tradition juridique commune (CIB) qui doit avoir lieu en Afrique, vers la fin 2017;
- Créer des opportunités de rencontres au sein de la communauté juridique montréalaise, laquelle sera invitée à assister aux prestations d'éloquence.

ADMISSIBILITÉ

Tout membre du Jeune Barreau de Montréal ayant été assermenté entre le 1^{er} mai 2007 et le 12 juin 2017. Les participants admissibles ont donc dix (10) ans de pratique ou moins et sont inscrits au Barreau du Québec, section de Montréal.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions des candidats et candidates doivent être reçues **au plus tard le mercredi 23 mai 2018** en remplissant le formulaire sur la page suivante : <http://ajbm.qc.ca/activites/ronde-elimatoire-prix-de-lorateurenglish-oratory-competition/>

Les candidats et candidates participants à la finale devront également fournir au JBM une photo et une copie de leur *curriculum vitae*.

MERCI À NOTRE PARTENAIRE



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir